P273 137r

28 Prairial et 5 Messidor an 12e
Prestation de Serment de fidelité à l'Empereur

L'an Douze de la République française et le vingt huit du mois de prairial, d'après les dispositions du [illegible] du 28 floreal dernier et des arretés du prefet de la charente des 4 et 19 dud. mois de prairial, les Maire du Canton de la vatette, les membres du bureau de bienfaisance, receveur de l'enregistrement &c. &c. ont preté entre les mains de Mr. Dumont maire de la valette delegué du prefet, le serment de fidelité a l'empereur et obeissance aux Constitutions de l'Empire —— Dont a eté dressé proces verbal /. ——

Et le Cinq Messidor an 12e les Maire de chaque Commune ont reçu le serment des adjoints, Membres du Conseil, percepteur Marguilliers, instituteur &c. Dont a eté dressé proces verbal envoyé a la prefecture le lendemain

Boullard
maire

Droits Reunis

Le 1er jour Complementaire de l'an 12e s'est presenté au Bureau Municipal de Combiers, Mr. Bourrut Controleur temporaire des Droits Reunis pour les Cantons de la valette et Blanzac et a exibé de sa Commission dattée du 19 fructidor an 12e.

Boullard
maire

2 vendem.re an 13
Banc de vendanges

Par arretté du Bureau Municipal de Combiers du deux de vendemiaire an 13e le banc de vandange de lad. Commune est fixé au cinq vendemiaire an 13e Dont acte ——

Boullard
maire

4 pluviose an 13e
Réception du Code Civil

L'an treizieme de la Republique française et le quatre pluviose par Maire de Combiers soussigné Reçu par l'expiton du Canton de Lavatette un paquet envoyé adressé par Mr. le prefet de la charente Contenant un Exemplaire du Code Civil des français pour être deposé au Greffe de cette Mairie, pour servir a l'usage de l'administration, laquelle Reception doit etre Constatée sur le present Registre d'apres les dispositions de la Circulaire dudit Prefet du 25 nivose dernier qui etoit jointe aud. Exemplaire Dont acte /

Boullard
maire